

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : janvier, février, mars 2026

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Rencontres et assister à la formation Justice augmentée : outils, bonnes pratiques et pièges de l'IA que tout juge administratif doit connaître	2026-03-26 2026-03-27	Montréal	323,48	77,55	166,64		110	Frais d'inscription à la formation
Alain R. Roy	Président	Participer au comité de sélection pour membres additionnels et permanents	2026-03-30 2026-04-01	Québec				72,76		
Martin Lessard	Vice-Président	Assister à la formation : Les développements récents en droit de l'environnement 2026	2026-02-04 – 2026-02-05	Montréal	158,47	94,56	185,27		495	Frais d'inscription à la formation

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.